



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Paraloïd B 72

Édition révisée : 23.11.2022

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1. 1. Identifiant du produit

Nom du produit : Paraloïd B 72

1. 2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées :

Produit de revêtement

Utilisations déconseillées :

1. 3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité (producteur/importateur)



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Courriel : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1. 4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

1. 4. 2. Centre antipoison :

2. Identification des dangers

2. 1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement
(CE) n° 1272/2008 (CLP/SGH)

Ce produit ne nécessite pas de classification et d'étiquetage comme dangereux selon le CLP/SGH.

Effets environnementaux possibles :

2. 2. Éléments d'étiquette

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
(CLP/GHS)

Ce produit ne nécessite pas de classification et d'étiquetage comme dangereux selon le CLP/SGH.

Désignation du danger :

Non applicable.

Mot d'avertissement :

Désignation du danger :

Désignation de sécurité :

Composants dangereux à étiqueter :

2. 3. Autres dangers

Aucun danger particulier connu.



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Paraloïd B 72

Édition révisée : 23.11.2022

3.

3. 1. Substance

3. 2. Mélange

Caractérisation chimique : Copolymère acrylique

Informations sur les composants / ingrédients dangereux :

Toluène (H225-304-315-336-361d-373-412) ; n° d'enregistrement REACH : 01-2119471310-51-xxxx	0,25 - 1,0 %	N° CAS : 108-88-3 Numéro EINECS : 203-625-9 N° CE : 601-021-00-3
---	--------------	--

Informations Complémentaires:

4. Mesures de premiers secours

4. 1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

Emmenez les personnes affectées à l'air frais.

Après inhalation :

Apportez de l'air frais et gardez le patient calme.

Après contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact visuel :

Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact dans les 1 à 2 premières minutes et continuer à rincer les yeux pendant quelques minutes supplémentaires. En cas de gêne, consulter un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

Un lave-yeux adapté doit être disponible dans la zone de travail en cas d'urgence.

Après ingestion :

Rincer la bouche à l'eau. Aucun traitement médical d'urgence n'est requis.

4. 2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes:

Aucune information supplémentaire disponible.

Effets :

Aucune information supplémentaire disponible.

4. 3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Traitement:

Traiter de manière symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5. 1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO2, poudre extinctrice, brouillard d'eau.



Paraloïd B 72

Édition révisée : 23.11.2022

Moyens d'extinction inappropriés :

Aucun connu.

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers :

Le produit est combustible, il brûle vigoureusement avec un développement de chaleur intense.

5. 3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection :

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et un équipement de protection complet.

Informations complémentaires :

Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée.
Ne pas inhaler la fumée.

6. Mesures en cas de rejet accidentel

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles :

Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'inflammation.
Portez un équipement de protection approprié. Tenez les spectateurs à distance.
Le sol peut être glissant ; soyez prudent pour éviter de tomber.

6. 2. Précautions environnementales

Précautions environnementales :

Gardez les déversements et les eaux de nettoyage hors des égouts municipaux et des plans d'eau ouverts.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel :

Nettoyer mécaniquement. Transférer les liquides et les matériaux solides de rétention dans des conteneurs séparés et adaptés pour récupération ou élimination.

6. 4. Référence à d'autres sections

Vêtements de protection, voir section 8.
Voir la section 13 pour plus d'informations sur l'élimination.

7. Manutention et stockage

7. 1. Précautions pour une manipulation sans danger

Instructions pour une manipulation sûre :

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Portez des vêtements de protection adéquats (voir paragraphe 8).

Mesures d'hygiène :

Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas inhaler les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
Se laver les mains avec de l'eau et du savon.

7. 2. Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage :

Conserver le produit dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
Garder le récipient hermétiquement fermé



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Paraloïd B 72

Édition révisée : 23.11.2022

Exigences relatives aux zones de stockage et aux conteneurs :

Le matériau est combustible. Le stockage intérieur doit être limité à des zones réglementées, équipées de systèmes d'arrosage automatique.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Prenez des mesures pour éviter les décharges d'électricité statique et reliez tous les équipements à la terre.

Classe de stockage :

Informations complémentaires :

Des vapeurs de monomère peuvent se dégager lorsque le matériau est chauffé pendant les opérations de traitement.

7. 3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Informations complémentaires :

8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8. 1. Paramètres à contrôler

Paramètres à contrôler (DE) :

Toluène (CAS 108-88-3) ; TWA (D) : 190 mg/m³, 50 ppm (4)

Paramètres à contrôler :

Toluène : GB (TWA/8 h : 191 mg/m³, 50 ppm ; STEL/15 min : 384 mg/m³, 100 ppm (peau)) ; IRL (TWA/8 h : 192 mg/m³, 50 ppm ; STEL/15 min : 384 mg/m³, 100 ppm (peau)) ; TLV-ACGIH (TWA/8 h : 75,4 mg/m³, 20 ppm)

Niveau dérivé sans effet (DNEL) :

Toluène (108-88-3) :

384 mg/m³ (travailleur, inhalation, exposition à court terme - effets systémiques et locaux)

192 mg/m³ (travailleur, inhalation, exposition à long terme - effets systémiques et locaux)

226 mg/m³ (consommateur, inhalation, exposition à court terme - effets systémiques et locaux)

226 mg/kg pc/j (consommateur, contact cutané, exposition à long terme - effets systémiques)

56,5 mg/m³ (consommateur, inhalation, exposition à long terme - effets systémiques et locaux)

8,13 mg/kg pc/j (consommateur, ingestion, exposition à long terme - effets systémiques)

PNEC (effet prédit sans effet)

Concentration):

Toluène (108-88-3) :

Eau douce / Eau de mer : 0,68 mg/l

Sédiment d'eau douce / Sédiment d'eau de mer : 16,39 mg/kg ps

Libération sporadique : 0,68 mg/l

Système de traitement des eaux usées (STP) : 13,61 mg/l

Sol : 2,89 mg/kg ps

Informations Complémentaires:



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Paraloïd B 72

Édition révisée : 23.11.2022

Toluène : 75 µg/l (urine, fin d'exposition ou de quart de travail ; TRGS 903)

Toluène : 0,03 mg/l (urine, fin de quart - dès que possible après la fin du quart ; ACGIH)

Toluène : 600 µg/l (sang, fin d'exposition/quart de travail ; TRGS 903)

Toluène : 0,02 mg/l (sang, avant le dernier quart de travail de la semaine ; ACGIH)

8. 2. Contrôles d'exposition

Mesures techniques de protection :

Utiliser une ventilation locale appropriée pour contrôler les niveaux de particules en suspension dans l'air.

Les installations qui stockent ou utilisent ce matériau doivent être équipées d'un dispositif de lavage des yeux.

Protection personnelle

Mesures générales de protection :

Protection respiratoire :

Aucune n'est requise dans des conditions de fonctionnement normales.

Masque anti-poussière recommandé en cas de forte poussière : avec filtre à particules P2.

Protection des mains :

Gants de protection (EN 374)

Matériau des gants de protection :

Néoprène, caoutchouc nitrile (NBR), chlorure de polyvinyle (PVC) (> 0,35 mm)

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité avec écrans de protection (EN 166).

Protection du corps :

Précautions environnementales :

Aucune mesure particulière n'est requise.

9. Propriétés physiques et chimiques

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Formulaire: granulés

Couleur: clair

Odeur: acrylique

Seuil olfactif : aucune information disponible

Valeur du pH : non applicable

Température de fusion : pas disponible

Température d'ébullition : non applicable

Point d'éclair: non applicable



Taux d'évaporation :	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) :	pas disponible
Limite supérieure d'explosion :	aucune information disponible
Limite inférieure d'explosion :	aucune information disponible
Pression de vapeur :	non applicable
Densité de vapeur :	Aucune information disponible.
Densité:	0,66 g/cm ³
Solubilité dans l'eau :	pratiquement insoluble
Coefficient de variation (n- Octanol/Eau) :	aucune information disponible
Température d'auto-inflammation :	393°C
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible.
Viscosité, dynamique :	non applicable
Propriétés explosives :	pas disponible
Propriétés oxydantes :	aucune information disponible
Masse volumique apparente :	non applicable

9. 2. Informations complémentaires

Solubilité dans les solvants :

Viscosité, cinématique :

Classe de brûlure :

Teneur en solvant :

Teneur solide :

Taille des particules :

Autres informations :

Pourcentage de volatilité : 1 % maximum

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité



Paraloïd B 72

Édition révisée : 23.11.2022

		Aucune information disponible.
10.2.	Stabilité chimique	Aucun connu.
10.3.	Possibilité de réactions dangereuses	Inconnu.
10.4.	Conditions à éviter	
	Conditions à éviter :	Aucune information disponible.
	Décomposition thermique :	Aucune donnée disponible.
10.5.	Matériaux incompatibles	Aucune information disponible.
10.6.	Produits de décomposition dangereux	La décomposition thermique peut produire des monomères acryliques.
10.7.	Informations complémentaires	Le produit ne polymérise pas.

11. Informations toxicologiques

11. 1.	Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008	
	Toxicité aiguë	
	DL50, orale :	> 5000 mg/kg (rat) Toluène : DL50 : 5580 mg/kg (rat)
	DL50, cutanée :	> 2000 mg/kg (lapin) Toluène : DL50 : > 5 000 mg/kg (lapin)
	CL50, inhalation :	Toluène : CL50 : 28,1 mg/l (4 h, rat)
	Effets primaires	
	Effet irritant sur la peau :	Effet légèrement irritant. Toluène : une courte exposition peut provoquer de légères réactions cutanées par contact local. rougeur.
	Effet irritant sur les yeux :	Léger effet irritant Toluène : peut provoquer une légère irritation des yeux.
	Inhalation:	Aucune information disponible.
	Ingestion:	Aucune information disponible
	Sensibilisation:	Aucune donnée pertinente trouvée. Toluène : Aucune réaction cutanée sensibilisante n'a été observée lors des tests effectués sur des cochons d'Inde. cochons.
	Mutagénicité :	



Paraloïd B 72

Édition révisée : 23.11.2022

	Aucune donnée pertinente trouvée.
	Toluène : Génétique-toxicité in vitro / in vivo : pas d'effets mutagènes.
Toxicité pour la reproduction :	
	Aucune donnée pertinente trouvée.
	Toluène : Susceptible de nuire au fœtus.
Cancérogénicité :	
	Aucune donnée pertinente trouvée.
	Toluène : aucun effet cancérogène (dans les études animales).
Tératogénicité :	
	Aucune information disponible.
	Le toluène est embryofœtotoxique et tératogène.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) :	
	Exposition unique : aucune information disponible.
	Toluène : Peut provoquer somnolence et vertiges (inhalation) ; organes cibles : système nerveux central.
	Exposition répétée : aucune information disponible.
	Toluène : peut endommager les organes après une exposition répétée ou prolongée (inhalation).
Risque d'aspiration :	
	Toluène : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
11. 2. Informations sur d'autres dangers	
	Cette substance/mélange ne contient aucun composant ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes dans un pourcentage de 0,1 ou plus, conformément à l'article 57(f) du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 ou du règlement délégué (CE) 2017/2100 ou du règlement délégué (CE) 2018/605.

12. Informations écologiques

12. 1. Toxicité aquatique	
	Toxicité pour les poissons :
	Toluène : CL50 : 5,5 mg/l (96 h, Oncorhynchus kisutch) ; NOEC 1,39 mg/l (40 j, Oncorhynchus kisutch)
	Toxicité des daphnies :
	Toluène (chronique) : CE50 : 3,23 mg/l (7 j, Daphnia magna) ; CL50 : 3,78 mg/l (2 j ; Daphnia magna)
	Toxicité bactérienne :
	Toluène : CE50 : 84 mg/l (24h)
	Toxicité des algues :
	Toluène : EC50 : 134 mg/l (3h, Chlamydomonas angulosa)
12. 2. Persistance et dégradabilité	
	Toluène : 86 % (20 jours) ; facilement biodégradable
12. 3. Bioaccumulation	
	Toluène : Facteur de bioconcentration (FBC) : 90 ; faible bioaccumulation ; log KOW : 2,73 (20 °C ; pH 7)
12. 4. Mobilité	
	Toluène : Produit flottant sur l'eau.



Adsorption : Coefficient d'adsorption (carbone organique) : 2,312 (ECHA)

12. 5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvP

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

12. 6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) n° 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12. 7. Autres effets indésirables

Classe de danger pour l'eau :

2 (Règlement allemand) (Évaluation par liste) : dangereux.

Comportement dans les réseaux d'assainissement :

Autres effets écologiques :

Aucune donnée écologique disponible.

Valeur AOX :

13. Considérations relatives à l'élimination

13. 1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Conformément à la réglementation en vigueur, le produit peut être apporté à un usine d'incinération.

Code européen des déchets (CED) :

Le code de déchet est déterminé en fonction du type de déchet et de l'industrie indiqués dans le catalogue européen des déchets.

Emballage non nettoyé :

Numéro de code des déchets :

14. Informations sur les transports

14. 1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

14. 2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR/RID :

Aucune marchandise dangereuse selon ADR / DOT (US) (transport terrestre).

IMDG/IATA :

Marchandises non dangereuses

14. 3. Classes de danger pour le transport

Classe ADR :

non applicable

Numéro de danger :

Code de classification :



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Paraloïd B 72

Édition révisée : 23.11.2022

Code de restriction du tunnel :

Classe IMDG (mer) :

non applicable

Numéro de danger :

Numéro EmS :

Classe IATA :

non applicable

Numéro de danger :

14. 4. Groupe d'emballage

ADR/RID :

non applicable

IMDG:

IATA:

14. 5. Risques environnementaux

Non classé comme dangereux pour l'environnement.

14. 6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non classé comme marchandise dangereuse selon la réglementation sur les transports.

14. 7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

non applicable

14. 8. Informations complémentaires

15. Informations réglementaires

15. 1. Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Classe de danger pour l'eau :

2, dangereux pour l'eau (réglementation allemande)

Réglementations locales sur les accidents chimiques :

Directive Seveso III : non applicable en vertu de la directive 2012/18/CE.

Restrictions à l'emploi :

Restriction et interdiction d'application :

Toluène (108-88-3) :

CE. REACH, Section XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, préparations et articles dangereux, numéros d'enregistrement 3, 40, 48, 75

Instructions techniques sur la qualité de l'air :

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique

Exempté de l'enregistrement REACH obligatoire car ce produit est un polymère.

15. 3. Informations complémentaires

REACH : Ce mélange contient exclusivement des composants qui ont été pré-enregistrés, sont exemptés d'enregistrement ou ne doivent pas être enregistrés conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH).

Répertorié dans les inventaires suivants :



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Paraloid B 72

Édition révisée : 23.11.2022

EINECS (UE), TSCA (États-Unis), AICS (AUS), DSL (CA), ENCS (JP),
KECI (KR), PICCS (PH), IECSC (CN)

16. Autres informations

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et à la réglementation en vigueur. Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état actuel des connaissances et visent à décrire notre produit.

du point de vue des exigences de sécurité. Elle ne doit donc pas être interprétée comme une garantie de propriétés spécifiques.